AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-3-69 90240

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 — *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

BULLETIN N° 102 de MARS 1969.-

V I G N E

TRAITEMENT D'HIVER.-

Dans la région, les principaux Ennemis de la Vigne susceptibles d'être combattus pendant le repos de la végétation sont les suivants : l'Esca, l'Excoriose, l'Anthracnose et l'Acariose.

- ESCA : Champignon qui s'attaque au bois, entraîne chaque année, en particulier dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou brutal (Apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsénic par hectolitre d'eau). Intervenir une dizaine de jours après la taille, avant le débourrement. Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes.

Pour être efficace, le traitement doit être effectué 2 ou 3 ans de suite.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques ; ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer, pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos peuvent être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- EXCORIOSE : Contre cette maladie, observée dans quelques vignes situées dans la région de DOMERAT et de CHEMILLY (Allier), les produits à base d'Arsénite de soude, les Colorants nitrés ou les Huiles jaunes d'Anthracène peuvent être utilisés en pulvérisation, avant le départ de la végétation. Contre l'Excoriose, il y a intérêt, comme pour l'Esca, à traiter plusieurs années de suite.

Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements, des crevasses de l'écorce qui, en arrière saison, prend une teinte blanchâtre. Les sarments deviennent cassants.

- ANTHRACNOSE : Cette maladie se rencontre surtout, en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, le plus souvent, non traitées en été). Sur les grains, elle produit des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

Dans les vignes intéressées effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution (verser l'acide dans l'eau et non l'eau dans l'acide) et se rappeler que cet acide détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

P220

- ACARIOSE : Les vignes attaquées présentent une végétation d'un aspect buissonnant, les feuilles restent petites, sont frisées et, généralement, très duveteuses.

Contre les Acariens responsables de ces altérations, utiliser, avant le débourrement, une huile jaune d'Anthracène à 3 % ou une bouillie sulfocalcique à 6 %.

Les produits à base de Parathion en formulation huileuse (Oléoparathions) ainsi que les Soufres micronisés, employés au débourrement, donnent également d'excellents résultats.

Les Viticulteurs qui, pour identification du ravageur, ont l'intention de nous adresser des échantillons (rameaux de vigne) doivent le faire avant le départ de la végétation.

C O L Z A

CHARANÇON DES TIGES.-

Dans les cultures où des attaques sont habituellement à redouter, intervenir dans les prochains jours.

Pour les produits à utiliser, consulter la liste ci-jointe.

Clermont-Ferrand, le 10 Mars 1969.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 719 du 10 Mars 1969 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1969 - Expédition n° 2.